

COMMENTAIRE DE DOCUMENTS HISTORIQUES

ÉPREUVE ORALE À OPTION

Olivia CARPI et Jérémie FOA

Coefficient de l'épreuve : 5

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 d'exposé et 10 de questions

Types de sujets donnés : textes (22) et images (4)

Modalités de tirage du sujet : tirage de deux sujets parmi la totalité des sujets proposés (26 en tout) avec possibilité de choisir parmi les deux pour le candidat

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun

Liste des ouvrages spécialisés autorisés :

- Lucien Bély (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien régime : royaume de France, XVIe-XVIIIe siècle*, 3e éd., Paris, PUF, coll. Quadrige, 2010.
- Jean Boutier (dir.), *Atlas de l'histoire de France. La France moderne, XVIe-XIXe siècle*, Paris, Autrement, 2006.

Nombre de candidats : 10

Programme : « Les guerres de religion en France (1559-1629) »

Le choix de ce sujet procède de la volonté de prendre acte de l'important renouvellement historiographique qui a marqué, depuis environ un quart de siècle, l'étude des conflits civils ayant affecté la France de la première modernité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le jury a communiqué aux préparateurs et, partant aux candidats, une bibliographie abondante et actualisée, essentiellement en langue française, mais comportant également quelques références anglo-saxonnes incontournables, en vue d'approfondir les ouvrages de synthèse récents, dont ils disposaient déjà.

De même, conscient de la difficulté du sujet, en raison notamment des bornes chronologiques retenues, ainsi que de la densité et de la complexité des événements qui jalonnent la période, le jury s'est efforcé, dans sa note de cadrage, d'indiquer clairement les aspects du sujet qui devaient être impérativement abordés. Ainsi, si on attendait une connaissance optimale des dates et des personnages clefs de la période, en particulier pour la séquence 1559-1598, on souhaitait surtout que l'accent soit mis, dans le traitement de la question, sur les déterminations, les protagonistes et les modalités de ces affrontements politico-religieux, ainsi que sur les voies de leur apaisement, ce qui supposait une certaine familiarité avec les problématiques de la violence sous toutes ses formes, de la tolérance et de l'affirmation de l'État moderne. En dépit de quelques imprécisions, confusions ou lacunes chez certains candidats, le jury a constaté avec satisfaction que ces derniers étaient en mesure de contextualiser correctement le document soumis à leur analyse et d'identifier les enjeux politiques et/ou confessionnels dont ils étaient porteurs, preuve du sérieux de leur préparation. Certains ont même été en mesure non seulement de citer quelques historiens phares sur la question tels Olivier Christin, Denis Crouzet ou Arlette Jouanna, mais aussi de faire le lien entre leurs écrits et le contenu du document à commenter.

À ce propos, le jury avait établi une liste de 26 documents, qui consistaient, dans leur très grande majorité en textes littéraires et, dans une moindre mesure, normatifs, seulement 4

d'entre eux étant des images, que les candidats n'ont, au demeurant, pas choisis, probablement par manque de pratique de ce type de document, ce qui est un peu dommage. Les textes étaient d'une longueur raisonnable (une page et demi au maximum), la langue en avait été modernisée et ceux-ci étaient accompagnés de toutes les notes jugées nécessaires à leur compréhension, tant du point de vue du vocabulaire que de l'explicitation des allusions. Une note présentait également l'auteur lorsqu'il ne s'agissait pas du monarque. Enfin, les documents portaient surtout sur la période 1559-1598, qu'on supposait mieux connue des candidats que la suivante.

Les prestations des candidats ont fait la preuve à la fois de leur maîtrise de la méthode du commentaire de document, de leur capacité à présenter avec aisance et dans le respect du temps de parole imparti un propos structuré et à formuler une problématique et de l'assimilation des notions essentielles. Cependant, comme en témoignent les notes attribuées, on note un contraste assez net parmi ces 10 candidats entre ceux qui savaient allier rigueur d'expression, sens critique, attention à la forme du document et solidité des connaissances, perceptibles à la fois dans l'exposé et dans leurs réponses aux questions du jury et ceux qui ont eu tendance à les survoler en quelque sorte et qui n'ont pas bien réussi à compenser ces faiblesses de fond lors de l'interrogation. Ainsi, la moyenne des notes obtenues est de 13,9/20, la note maximale étant de 18/20, la minimale de 11/20, 5 notes sur 10 étant égales ou supérieures à 15/20 (cf infra). Ces résultats attestent bien d'un bon niveau général et de l'investissement des enseignants et des élèves dans le traitement d'une question d'option, qui n'était pas sans présenter quelques écueils du point de vue des prérequis qu'elle nécessitait du point de vue de la culture religieuse, institutionnelle et idéologique relative à la société et au système politique de l'époque. Le jury se réjouit donc d'avoir été le témoin de performances de grande qualité ou à tout le moins conformes aux exigences élevées du concours.

Liste des documents traités par les candidats et notes attribuées à leurs commentaires :

- « Extraits du discours d'Henri IV adressé à une délégation du Parlement de Paris pour l'enregistrement de l'édit de Nantes le 7 janvier 1599 » : 18/20
- « La situation religieuse en France à la fin de l'année 1560 d'après un ambassadeur vénitien » : 11/20
- « La politique royale à l'égard des protestants en France sous François I^{er}, Henri II et François II d'après un ambassadeur vénitien » : 12/20
- « Extraits de la correspondance diplomatique d'Henri III avec ses agents auprès de la République de Venise sur les événements de 1588-89 » : 16/20
- « La révolte du duc d'Alençon et des Malcontents vue par Jacques Auguste de Thou » : 17/20
- « Extraits de l'arrêt du Parlement de Paris sur les religieux suspectés d'avoir loué l'assassinat d'Henri III du 19 septembre 1589 » : 15/20
- « Extraits de la Déclaration de Soubise concernant les raisons de sa prise d'armes le 8 novembre 1621 » : 12/20
- « La Ligue à Paris en 1589 vue par Étienne Pasquier » : 11/20
- « Une émeute à caractère religieux à Paris en 1559 » : 12/20
- « Les guerres de Religion vues par Étienne Pasquier en 1585 » : 15/20